

- ▶ **Le Parti**
- ▶ **Programme**
- ▶ **Nos Elu-e-s**
- ▶ **Votations**
- ▶ **Signez !**
- ▶ **Agenda**
- ▶ **Presse**
- ▶ **Notre Journal**
- ▶ **Jeunesse**
- ▶ **Liens**
- ▶ **Adhérer !**

**Présidence**

**S DE PRESSE 2005**

**Comité Directeur**

**Comités Cantonaux**

**Adoption d'un « 523 » de la prison**

**Prises de positions**

**Commissions**

**Déni de justice de la part  
du Conseil d'Etat éclaté**

**Sections**

**IR (14 septembre 2005)**

**Statuts**

Peu de minutes après sa sortie du SPOP qui avait pourtant renouvelé son autorisation jusqu'au 31 août 2005, M. VM avait été arrêté par la police cantonale le 16 août 2005 alors qu'il venait de quitter son accompagnatrice et s'apprêtait à rejoindre son fils. Sa femme et son fils de 16 ans vivent depuis dans le Refuge de Bellevaux. Par la suite, la détention administrative de M. VM s'est effectuée dans des conditions chaotiques et illégales: transport à Bâle menotté durant une dizaine d'heures sans boire ni manger, actes humiliants de la part des accompagnants, fouilles corporelles dégradantes, non-prise des médicaments alors que M. VM est atteint d'un grave diabète de type II, absence d'ordre de détention pour Bâle alors que le Juge de Paix avait ordonné la détention à Frambois, etc.

Ressortissant du Kosovo et âgé de 55 ans, M. VM est entré en Suisse en 1999 avec sa femme et ses deux enfants âgés de 16 et 20 ans. Sa fille aînée bénéficie d'un permis B et vient d'avoir un enfant. Sur le plan médical, M. VM souffre de plusieurs maladies chroniques, notamment d'un grave diabète de type II et d'une haute tension artérielle qui ne lui permettent pas de faire face à un changement. Compte tenu du système sanitaire en Serbie-Monténégro, M. VM ne pourra pas être traité de façon adéquate. Habitant Morges, M. VM bénéficie malgré son mauvais état de santé d'une bonne intégration professionnelle dans l'hôtellerie. Son intégration sociale est très bonne, il fait notamment partie du Club d'échecs de Morges et participe à ses compétitions. A son retour au Kosovo, M. VM ne pourra compter sur aucun réseau social, sa maison est détruite et il ne pourra pas retrouver son travail d'enseignant.

Par fax adressé à la Prison de Frambois ce matin, le SPOP a ordonné la mise en liberté immédiate de M. VM suite au blocage par l'ODM des vols prévus.

Sur les quatre mesures de contrainte ordonnées par M. MERMOUD sur des pères de famille depuis l'acceptation de la motion Melly le 5 juillet dernier, deux d'entre eux sont aujourd'hui libérés. Le troisième le sera prochainement très probablement



Parti Socialiste Vaudois

**INSCRIPTION**

Recevoir nos communiqués de presse !

puisque la CRA a d'ores et déjà bloqué son plan de vol. Pour le quatrième des démarches sont en cours. Sans commentaire.

Revenir aux communiqués de presse 2005